

Numéro d'identification de client (1)		Secteur (2)		Date (mm/jj/aaaa) (3)	
Renseignements sur le paiement DESTINATAIRE (6)				Numéro de facture (4)	
				Renseignements sur la facturation 416-250-7250 1-800-668-0128	
Modalités de paiement			Numéro de permis ou d'enregistrement (7)		Date d'échéance (mm/jj/aaaa) (5)

No de ligne	Description	Prix*	Quantité (10)	Montant
1.	Montant minimum de cotisation appliqué aux régimes de retraite comptant 91 participants ou moins (8)			
2.	Nombre de participants pour la première tranche de 1 à 1 000 (9)			
3.	Nombre de participants pour la tranche suivante de 1 001 à 6 000 (9)			
4.	Nombre de participants pour la tranche suivante de 6 001 à 12 000 (9)			
5.	Nombre de participants pour la tranche suivante de 12 001 à 60 000 (9)			
6.	Nombre de participants pour la tranche suivante de 60 001 à 150 000 (9)			
7.	Nombre de participants au-delà de 150 001 participants (9)			
8.	Cotisation pour d'autres services (11)			

*Le prix pourra être arrondi à deux décimales. Veuillez consulter le www.fsrao.ca/fr/reglementation/regles/cotisations-de-lexercice-financier-larsf pour de plus amples renseignements sur la cotisation.

Montant dû (CAD) (15)

Veuillez détacher cette section et la retourner avec votre paiement par chèque. Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de l'**Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (10)** et le poster à l'adresse suivante :

Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (14)
C.P. 9572, SUCC A
Toronto (Ontario) M5W 2K3

Options de paiement : Veuillez vous reporter au verso. **Des intérêts seront imposés sur tous les comptes en souffrance.**

Avis de remise (12)

Numéro d'identification de client
Numéro de facture
Date d'échéance (mm/jj/aaaa)
Montant dû (CAD)
Montant remis (CAD)

Numéros de référence

1. Numéro d'identification de client (aux fins de référence)
2. Secteur des régimes de retraite
3. Date de facturation
4. Numéro de facture
5. Date d'échéance
6. Destinataire
7. Numéro du régime de retraite
8. Droits de cotisation minimums le cas échéant
9. Droits marginaux par participant au régime (voir les Questions et réponses – Secteur des régimes de retraite – Question numéro 8 pour plus de détails)
10. Nombre de participants au dossier
11. La cotisation pour d'autres services comprend la part que doit payer un organisme réglementé des dépenses qui ont été imputées à l'ARSF par le ministère des Finances pour les secteurs réglementés, y compris les dépenses que le Tribunal des services financiers peut avoir engagées.
12. L'avis de remise à joindre au paiement.
13. Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de l'ARSF.
14. Adresse de remise de paiement
15. Montant total à payer à la date d'échéance.

SPÉCIMEN
SEULEMENT